



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Entre

Nom, prénom du cocontractant ci-après dénommé le stagiaire:.....

Résident :

Né le :..... à :.....

N° sécurité sociale :

Et

SARL LA FOUCHERAIE

Centre de Formation aux métiers du Tourisme Equestre

35190 CARDROC

SARL au capital de 7700 € - Siret 384 796 090 00015

Habilitation Préfecture : HA.035.99.0002

TVA : FR12 384 796090

Il est convenu ce qui suit :

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : B.P.J.E.P.S Educateur sportif mention Activités équestres option Equitation d'extérieur

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif de former des moniteurs/animateurs à être capable de :
 - mener un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
 - garantir au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres ;
 - accueillir les publics, animer une structure, et contribuer à la promotion des activités;
 - participer à la valorisation de la cavalerie ;
 - participer aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ;
 - participer à l'organisation et à la gestion de l'activité.
 - participer sous la responsabilité de professionnels médicaux, paramédicaux, du domaine médico-social, socio-éducatif éducatif relevant de structures médico-socio-éducatives à l'encadrement de publics handicapés ou en difficulté sociale,

Exerçant dans des environnements dynamiques et complexes, l'éducateur sportif est avant tout un pédagogue capable de gérer son activité de manière autonome, de sécuriser la pratique des publics qu'il encadre, de créer des conditions propices aux apprentissages (des premiers pas à cheval jusqu'aux premiers niveaux de compétition) et de se positionner en tant qu'acteur éducatif.

Programme pédagogique : (voir en annexe ruban pédagogique)

La formation s'organise en 3 modules dont les objectifs généraux sont précisés ci-dessous :

- Module 1 : Participer au fonctionnement général et à l'organisation des activités de la structure
- Module 2 : Encadrer des publics divers en situation d'animation équestre en toute sécurité
- Module 3 : Renforcer ses compétences techniques

Maîtriser les techniques relatives à la conduite des activités de Tourisme Equestre

· La durée de la formation (pour les parcours ATE) est fixée à 537 H réparties sur une année dont 208 H au centre de formation de La Foucheraie et 329 H en tutorat dans une entreprise de tourisme équestre répondant aux critères et conditions fixées dans la charte d'alternance jointe.
Horaire en centre de formation

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (VETP) et aux tests de sélection organisés par l'organisme de formation portant sur sa capacité à analyser sa pratique à cheval, à rédiger une synthèse écrite, à présenter à l'orale son projet professionnel et à posséder un niveau équestre équivalent au minimum au Galop 6 Equitation ou Pleine Nature ou PSC1. Une connaissance de la filière tourisme équestre et du contenu du BPJEPS AE TE et une expérience préalable de la randonnée constituent des préalables nécessaires.

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

· L'action de formation aura lieu du 12 décembre 2017 au 18 mai 2018 à la foucheraie 35190 CARDROC

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

Equipe pédagogique :

· Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous:

Coordinateur pédagogique : Boyer laurent

Responsable module 1 : sophie Rondreux.....

Responsable module 2 : Boyer laurent.....

Responsable module 3 : Boyer laurent.....

Moyens techniques

- Salle de cours équipée (rétroprojecteur, bibliothèque, connexion internet)
- Travail sur le plat :

Manège couvert (20X 40m)
Carrières (90x40) (50x30)

- Travail en terrain varié
 - 1 terrain de Parcours en terrain varié (adapté à l'initiation, niveau 1 et 2)
 - 1 terrain de Parcours en terrain varié sur deux hectares adapté au perfectionnement (niveau 3 à 7)
- Travail en extérieur : 400km de chemin sur l'équibreiz (topoguide équestre)
- Cavalerie de niveau 7 Pleine nature pour la préparation de l'UC 9
- Matériel pédagogique spécifique :
 - Bourrellerie
 - Maréchalerie
 - Cartographie

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Des temps d'évaluation formative sont positionnés en mars

Un suivi individualisé est mis en place avec le tuteur.

Chaque fin de regroupement en centre de formation, sera par ailleurs l'objet d'un bilan individuel et collectif.

VI – EVALUATION CERTIFICATIVE DE LA FORMATION

Les compétences professionnelles visées seront évalués pour chacune des UC dans les conditions décrites en annexe. (Évaluations certificatives). Le stagiaire pourra se représenter une seconde fois au cours de la formation pour toute ou partie d'UC qui ne serait pas acquise

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

L'organisme de formation s'engage également à fournir un bilan pédagogique en fin de formation

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

· Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

X – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à La Foucheraie , le / /

XI – FINANCEMENT

L'action de formation, pour les parcours ATE, est de 3050 euro. L'ensemble du prix de formation doit être réglé (ou organiser par un plan de financement) avant la fin de formation, a savoir le 18 mai 2018.

Le stagiaire
(Nom, prénom
du signataire, précédé de la mention « lu et
approuvé)

Le dirigeant
Signature et cachet

Annexes

PREUVES	Quand ?	Où ?	Qui évalue(nt) ?	Rattrapage	Comment ?
UC 2, 5,6	Juillet	Entreprise	Formateur référent Tuteur	Octobre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation en situation pédagogique avec un public (niveau 1 à 4) ○ Présentation par le candidat de son cahier de suivi (objectif terminal poursuivi, progression d'apprentissage mise en œuvre, présentation du public, fiches pédagogiques, grille d'évaluations ...) ○ Entretien oral portant sur la capacité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ○ à analyser son action d'animation au regard des objectifs poursuivis, du contexte et des publics ○ à adapter son action d'animation équestre aux caractéristiques d'autres publics
UC 1,3,4, 8(1et 2) et 10	Juillet Août	Entreprise UC8 1.2	Tuteur	Septembre Octobre	UC8 1,2 <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite de deux journées de randonnée initiant ou perfectionnant des publics à la randonnée et à ses techniques ○ Evaluation en situation de randonnée avec un public portant sur la capacité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ○ à mobiliser sa connaissance des règles de la pratique de la randonnée pour animer une randonnée avec un groupe de cavalier-randonneur en toute sécurité ○ à perfectionner les cavaliers aux techniques de randonnée et à les éduquer aux règles de la pratique ○ Entretien oral à l'issue de la randonnée portant sur la conduite de l'action et la capacité du candidat à évaluer son action

	Septembre	Centre de formation UC 1 UC 3 UC 4 UC10	Deux membres du jury régional	Novembre	UC 1, UC3, UC4, UC10 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation d'un document écrit par le candidat (envoyé à la DRJSCS, 8 jours avant l'épreuve) portant sur la conception, la promotion, l'évaluation d'un produit de randonnée (minimum 2 jours) ○ Entretien portant sur la capacité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ○ A mobiliser les outils de la méthodologie du projet et les connaissances spécifiques pour concevoir un projet touristique de randonnée de découverte de l'environnement culturel et naturel Breton ○ A participer à toutes les étapes de mise en œuvre de l'action ○ A analyser la cohérence, la pertinence et l'efficacité de son projet et proposer de nouvelles pistes en vue d'optimiser son action ○ A analyser la pertinence et l'efficacité de la démarche et des techniques de communication utilisés en fonction des objectifs visés et des publics ciblés (partenaires, public, participants, presse...)
UC 7, 8(3et 4) et 9	Octobre	Centre de formation UC 8 (3et4)	UC 8(2) : Un professionnel Formateur référent	Novembre	UC 8 (3 et 4): <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation en situation pédagogique sur un PTV avec un public de niveau perfectionnement (5, 6,7) ; ○ Tirage au sort d'une situation pédagogique permettant d'évaluer les capacités du candidat : <ul style="list-style-type: none"> ○ à concevoir une séance adaptée au niveau des cavaliers, au contexte (contraintes et ressources du terrain varié) et à l'objectif poursuivi ○ à identifier et analyser les problèmes rencontrés par les cavaliers et à proposer des solutions en mobilisant ses connaissances techniques et pédagogiques de l'équitation de pleine nature et du TREC ○ à adopter une posture en conformité avec les règles, normes et valeurs liés à l'enseignement de l'équitation de pleine nature et du TREC ○ Entretien à l'issue de la séance portant sur la capacité du candidat à analyser son action et à argumenter ses choix en employant un vocabulaire adapté et précis

	<p>Octobre UC 7</p>	<p>Centre de formation</p>	<p>UC 7 : Un professionnel Formateur référent</p>	<p>Novembre</p>	<p>UC7 Port folio de formation envoyé préalablement au jury (8 jours avant)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation (vidéo projecteur) par le candidat de son port folio de formation (10mn) <p>Comprenant au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la présentation de la structure et du candidat -un glossaire -le carnet de bord -l' analyse de pratiques (au minimum 2 par domaine de compétence choisis par le stagiaire en fonction des difficultés qu'il a pu rencontrer en situation) <ul style="list-style-type: none"> -Analyse de pratiques liées à la gestion des équipements, des activités et de la cavalerie -Analyse de pratiques pédagogiques -Analyse de pratiques techniques (travail à cheval) ○ Entretien oral (30mn) portant sur la capacité du candidat à mobiliser de manière pertinente les savoirs théoriques pour analyser les situations problèmes présentées et trouver des solutions
--	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------	--